

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 18 / 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 8

L'an deux mille vingt-six

le 26 février à 8 heures 30 minutes

**le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire**

Date de la convocation : le 17 février 2026

Présents : ALLAIX Romain, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie.

Absents : ARMANET Carole (pouvoir à FOUQUE Christian), CLEMENCEAU Philippe, GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge).

Secrétaire de séance : GARCIN Michel.

OBJET : Convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association « les p'tits loups »

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'établir une convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Les p'tits loups ».

Il est rappelé que la commune de Molines confie la gestion du multi-accueil à Clot la Chalp et de la micro-crèche sis à l'ancienne école de Pierre Grosse à l'association « Les p'tits loups ».

La convention précise les objectifs de gestion et les moyens mis en œuvre pour assurer le fonctionnement des deux points d'accueil.

Après concertation, le conseil municipal :

* charge Madame le Maire de signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Les p'tits loups »

* s'engage à verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 65 000 € pour l'année 2026 à l'association répartie de la manière suivante 60 000 € pour la crèche Multi accueil à Clot la Chalp et 5 000 € pour l'accueil de loisirs à Pierre Grosse.

Vote : Pour à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Valérie GARCIN

